

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 689

présenté par
M. Blazy, Mme Adam et M. Zanchi
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 12 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.